

Parliamentary process by cutting off free debate on its iniquitous investment legislation without providing adequate time for consideration of dozens of important and constructive amendments.

And debate continuing;

A Message was received from the Senate informing this House that the Senate had passed the following Bills, without amendment:

Bill C-30, An Act to amend the Bretton Woods Agreements Act and to repeal the International Development Association Act and amend certain other Acts in consequence thereof; and

Bill C-33, An Act respecting the import and export of and interprovincial trade in meat products, the registration of establishments, the inspection of animals and meat products in registered establishments and the standards for those establishments and for animals slaughtered and meat products prepared in those establishments.

Mr. Speaker communicated to the House the following letter:

GOVERNMENT HOUSE
OTTAWA

Thursday, May 16, 1985

Sir,

I have the honour to inform you that the Right Honourable Brian Dickson, Chief Justice of Canada, in his capacity as Deputy Governor General, will proceed to the Senate Chamber today, the 16th day of May, 1985, at 5.55 p.m., for the purpose of giving Royal Assent to certain Bills.

I have the honour to be, Sir, your obedient servant,

A.P. SMYTH

Deputy Secretary to the Governor General.

The Honourable,
The Speaker of the House of Commons.

Debate was resumed on the motion of Mr. Axworthy, seconded by Mr. Gauthier,—That this House condemns the Government, not only for its failure to protect Canada from potential problems of foreign direct investment as demonstrated by the Government's failure to take effective action in dealing with foreign take-overs in the cases of Mitel and of the book-publishing industry, but also for its contempt for the Parliamentary process by cutting off free debate on its iniquitous investment legislation without providing adequate time for consideration of dozens of important and constructive amendments.

After further debate, pursuant to Standing Order 62(11), the proceedings expired.

l'édition, mais aussi du mépris qu'il manifeste à l'endroit du processus parlementaire en mettant fin à tout débat libre sur sa législation injuste relative à l'investissement sans prévoir suffisamment de temps pour étudier des douzaines d'amendements importants et constructifs.

Le débat se poursuit;

Le Sénat transmet un message à la Chambre pour l'informer qu'il a adopté, sans amendement, les projets de loi suivants:

Projet de loi C-30, Loi modifiant la Loi sur les accords de Bretton Woods, abrogeant la Loi sur l'Association internationale de développement et modifiant d'autres lois en conséquence; et

Projet de loi C-33, Loi concernant l'importation, l'exportation et le commerce interprovincial des produits de viande, l'agrément des établissements, l'inspection des animaux et des produits de viande dans les établissements agréés et les normes relatives à ces établissements, aux animaux qui y sont abattus et aux produits de viande qui y sont préparés.

Monsieur le Président communique à la Chambre la lettre que voici:

RÉSIDENCE DU GOUVERNEUR GÉNÉRAL
OTTAWA

le 16 mai 1985

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous aviser que le très honorable Brian Dickson, Juge en chef du Canada, en sa qualité de Gouverneur général suppléant, se rendra à la Chambre du Sénat aujourd'hui, le 16 mai 1985, à 17h55, afin de donner la sanction royale à des projets de loi.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma haute considération.

Le Chef de Cabinet adjoint,

A.P. SMYTH

L'honorable
Le Président de la Chambre des communes

Le débat reprend sur la motion de M. Axworthy, appuyé par M. Gauthier,—Que la Chambre blâme le gouvernement non seulement d'avoir omis de protéger le Canada contre les problèmes éventuels que pourraient poser les investissements étrangers directs, comme le prouve le fait qu'il n'a pas réussi à prendre des mesures efficaces contre les acquisitions par des intérêts étrangers dans les cas de Mitel et de l'industrie de l'édition, mais aussi du mépris qu'il manifeste à l'endroit du processus parlementaire en mettant fin à tout débat libre sur sa législation injuste relative à l'investissement sans prévoir suffisamment de temps pour étudier des douzaines d'amendements importants et constructifs.

Après plus ample débat, les délibérations relatives à cette motion sont terminées conformément à l'article 62(11) du Règlement.